

Horaires

L'équipe est composée de travailleurs sociaux formés à la problématique des violences, notamment conjugales, qui interviennent :

**Du lundi au vendredi
De 8h30 à 22h00**

Et ponctuellement les dimanches et jours fériés, en journée via un appel au 115 (appel gratuit).

« STOP AUX VIOLENCES »



Coordonnées



Dispositif mobile : **06.49.77.55.54**



fvv@est-accompagnement.fr



Dispositif 115 : **115**

« Ligne Partenaires » : **03.87.32.38.56**



115moselle@est-accompagnement.fr

*Le numéro de la « Ligne Partenaires » et l'adresse mail du 115 sont **UNIQUEMENT** destinés aux professionnels.*

Merci de ne pas les communiquer aux personnes accompagnées par vos services.



Dispositif Mobile Violences (DMV)



**Plaquette à destination
des professionnels**



Prescription

Le dispositif est destiné à toute personne victime de violences, notamment conjugales, qui souhaite bénéficier d'un hébergement en urgence pour se mettre à l'abri.

La prescription se fait via le 115, numéro d'urgence dédié aux personnes en difficulté d'hébergement. Le 115 est joignable gratuitement, 24h/24 et 7jours/7. De 7h30 à 22h00, ce sont des travailleurs sociaux qui prennent les appels. Le 115 peut être sollicité par des partenaires ou directement par les personnes en demande.

Le 115 mobilise le dispositif mobile afin d'apporter une aide immédiate à la personne victime de violences qui souhaite être mise en sécurité.

Ce dispositif mobile peut intervenir sur l'ensemble du territoire mosellan.

L'accompagnement

Ce dispositif intervient en urgence auprès de la personne (et de ses enfants), au moment de sa demande, en vue de :

- Véhiculer la personne en demande vers le lieu d'hébergement proposé par le 115
- Accompagner et véhiculer la personne jusqu'aux services de Police ou de Gendarmerie pour un dépôt de plainte
- Accompagner et véhiculer la personne à l'Unité Médico Judiciaire pour obtenir un certificat médical
- Informer la personne des dispositifs existants en faveur des victimes de violence et l'accompagner aux rendez-vous
- Pourvoir aux besoins de première nécessité lorsque l'hébergement proposé par le 115 est l'hôtel : alimentaire, hygiène, vêture.
- Evaluer la situation et orienter la personne vers l'hébergement ou le logement le plus adapté à la situation.

Partenariat

L'accompagnement proposé se situe dans l'interstice de l'appel au 115 et de la possibilité pour la personne victime de violences d'intégrer une structure d'hébergement ou un dispositif de logement (accompagné / autonome).

Il est renforcé lorsque la personne est orientée par le 115 sur un hôtel, dans l'attente d'une place en structure.

L'objectif est de lever les freins (mobilité, assurance, moyens de subsistance, ...) au départ du domicile dans des situations d'urgence.

L'équipe travaille en lien étroit avec les services de police et gendarmerie ainsi qu'avec les dispositifs mosellans agissant en faveur des personnes victimes de violences. Au final, l'objectif est de favoriser la prise de relais et la continuité de l'accompagnement afin de consolider le projet de la personne.

Agissons ensemble contre les violences.

